

# Que deviennent les ordures ménagères résiduelles\* ?

Ce qui reste après le geste de tri et de compostage est à déposer dans la poubelle traditionnelle. Ces déchets appelés « résiduels » sont collectés puis acheminés soit en centre d'incinération pour être brûlés, soit en centre d'enfouissement.

\* Les « ordures ménagères résiduelles », c'est ce qui reste après le tri et le compostage !



vaisselle jetable

pots de yaourt et de crème fraîche



couches-culottes



essuie-tout et mouchoirs en papier



cartons souillés



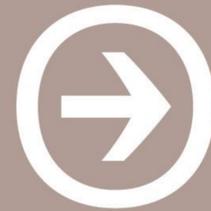
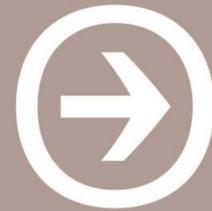
berlingots de savon, de lessive



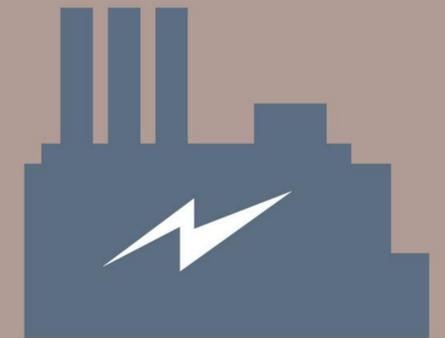
restes de repas non-compostables



tubes de dentifrice, de crème



80%



On transforme l'énergie produite par l'incinération en électricité.

20%

À partir des déchets enfouis, on peut produire du biogaz.

